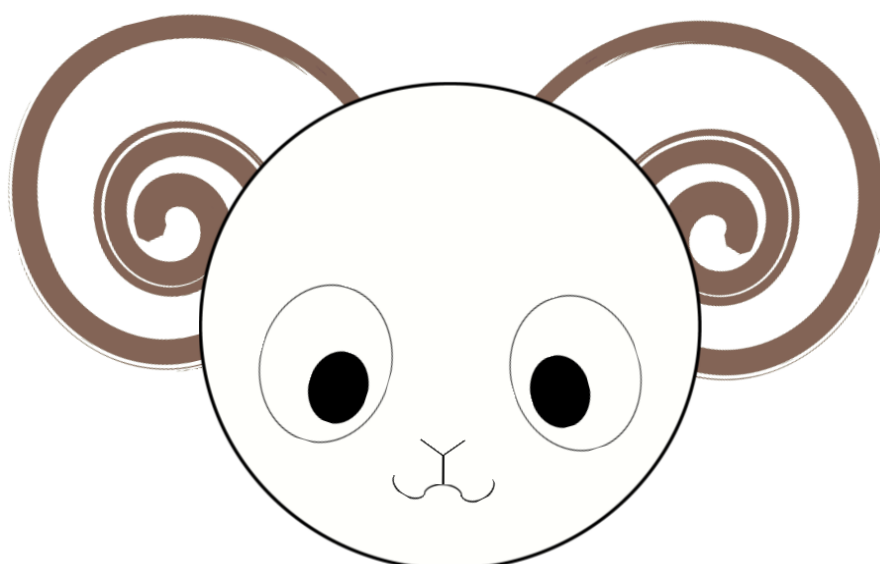


PROJET PEDAGOGIQUE

Crèche Merry



Sommaire

Présentation	p.3
I – L'accueil	p.4
1 – L'adaptation progressive	
2 – L'accueil des enfants et de leur famille au quotidien	
II – Les repas	p.6
III – Le sommeil et le repos	p.7
IV – Les changes/Apprentissage de la propreté	p.8
V – Les activités	p.9
1 – L'éveil	
2 – Le jeu	
3 – Les animations et les fêtes	
4 – Les intervenants extérieurs	
5 – Les sorties	
VI – Une journée type	p.11
VII – Modalités de fonctionnement de l'équipe	p.12
1 – En interne	
2 – En externe	
VIII – Participation des familles à la vie de la structure	p.13
IX – L'accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique	p.14

Présentation

La micro-crèche Merry est une structure d'accueil collectif régulier, occasionnel ou d'urgence d'une capacité maximale de 10 enfants de 6 à 15 mois.

Le petit nombre d'enfants accueillis donne à la micro-crèche Merry un caractère familial, chaleureux et sécurisant. Il garantit aussi une prise en charge et un suivi individualisés de l'enfant tout en l'accompagnant vers l'autonomie et en l'amenant à découvrir la vie en collectivité pour le préparer à la socialisation.

La micro-crèche, lieu d'éveil, de curiosité et de stimulation a pour but d'aider l'enfant à s'épanouir et de lui permettre un développement harmonieux sur les plans physiques, affectifs et intellectuels. A travers la vie collective, elle favorise par la même la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité.

Consciente que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre et de sa personnalité de futur adulte, l'équipe veille à répondre à ses besoins fondamentaux (sécurité physique et affective ; espace et besoin psychomoteur ; découverte et expérimentation) et ce en fonction de son âge. Nous souhaitons offrir aux enfants un lieu où ils puissent s'épanouir dans un cadre sécurisant, riche en possibilité d'éveil tout en respectant leurs droits, leur rythme, leurs habitudes, leurs différences et selon le désir des parents et le respect du projet familial.

Il s'agira d'apporter aux parents une aide effective dans leur fonction familiale. Il sera donc important de soutenir les parents au moment où ils construisent leur parentalité à travers les échanges avec les professionnels et les autres parents, et de ne pas porter de jugement sur leurs valeurs éducatives. Favoriser la communication, mettre en place des relations de confiance ainsi qu'encourager la participation des parents à la vie de la micro-crèche, sont autant de clés nécessaires à la réussite du soutien à la parentalité.

La mise en place de partenariats est un plus incontestable et permet une ouverture de la structure. L'ouverture des enfants sur d'autres activités reste non-négligeable à leur socialisation.

I – L'accueil

1 – L'adaptation progressive

Tout enfant qui commence à fréquenter un nouveau milieu de garde vit une transition, il passe d'un milieu connu et sécurisant, son foyer, à un environnement inconnu et imprévisible, son milieu de garde. Pour que l'enfant se sente à l'aise à la micro-crèche et vive bien la séparation avec ses parents, la période d'adaptation est indispensable.

Elle facilite l'intégration de l'enfant au sein de la structure. C'est une période essentielle pour permettre :

- A l'enfant de faire connaissance avec la micro-crèche, son organisation du temps et des espaces, les autres enfants et l'équipe.
- A l'équipe de faire connaissance avec l'enfant et sa famille, d'obtenir des informations sur ses habitudes, ses goûts, son sommeil...
- Aux parents de faire connaissance avec la micro-crèche, les autres enfants, leurs familles et le personnel.

Lors des premières rencontres, nous accompagnerons le parent présent et l'enfant afin de leur donner des repères, d'établir une relation de confiance avec la professionnelle présente et avec ce nouvel environnement : présentation de l'équipe, de la structure, des copains, des jouets...

Un rendez-vous sera pris avec la professionnelle de référence (qui accompagnera l'enfant et ses parents tout le long de la période d'adaptation) pour convenir avec les parents d'un temps d'adaptation personnalisé et progressif afin de préparer la séparation. Pour les enfants accueillis de façon occasionnelle ou en urgence, ces temps seront plus courts mais privilégiés. Les informations échangées seront consignées sur une fiche d'adaptation personnelle et assureront ainsi une continuité dans l'accompagnement de l'enfant.

Période d'adaptation « type » sur une semaine (avec possibilité de modification en fonction des réactions de l'enfant) :

Elle se déroule sur 5 étapes principales :

- L'enfant reste environ une heure, accompagné de son parent. Il participe à une activité. Le parent reste à proximité pour le rassurer. Le personnel prend le temps d'observer l'enfant, d'écouter les parents et de répondre à leurs questions.
- L'enfant reste environ deux heures, le parent une heure. Le personnel fait ainsi connaissance avec l'enfant seul et l'aide à gérer le départ de son parent.
- L'enfant reste une demi-journée et participe à un repas. Le parent reste une demi-heure.
- L'enfant participe à un repas et un temps de repos, sans le parent.
- L'enfant est accueilli toute la journée, sans le parent.

Tout au long de la semaine, l'équipe évalue l'intégration de l'enfant dans la structure avec la famille et propose d'autres séances si besoin. Les modalités d'organisation de cette période sont définies par la professionnelle de référence et les parents.

2 – L'accueil des enfants et de leur famille au quotidien

Il n'y aura pas d'horaires précis pour l'accueil des enfants, il se fera de façon échelonnée en fonction des besoins des familles, hormis durant le temps du repas afin de ne pas perturber les enfants.

Accueil du matin

C'est un temps de transition entre la famille et la micro-crèche et un temps privilégié d'échanges et de transmissions. Pour cela, un membre de l'équipe se détache du groupe pour venir accueillir chaque enfant personnellement.

La qualité des relations entre les parents et le personnel est essentielle ceci, afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de s'adapter à ses besoins spécifiques. Les informations recueillies permettront aux professionnelles de comprendre le comportement physique et affectif de l'enfant sur la journée (exemple : le recoucher s'il a peu dormi la nuit). Les renseignements les plus importants seront notés dans l'outil informatique de liaison à disponibilité de l'équipe (qui ne sera consulté que par celle-ci).

A l'arrivée de l'enfant, le parent déposera son sac dans le vestiaire et l'accompagnera dans la structure, ce qui permettra à l'enfant de se familiariser petit à petit à l'environnement. Viendra alors le moment de la séparation. Le départ sera verbalisé : « au revoir, à ce soir, c'est papa, maman...qui viendra te chercher ce soir... ».

Par ailleurs, l'équipe propose un temps d'adaptation à l'enfant pour lui permettre de gérer le stress lié à la séparation. Elle l'accueille, le rassure sur le retour de ses parents, lui explique le déroulement de la journée et lui apprend à rejoindre le groupe en disant bonjour aux autres enfants et aux adultes.

Accueil du soir

Tout comme l'accueil du matin, l'accueil du soir est un temps fort de la journée. Lors de l'arrivée des parents, une professionnelle se rendra disponible pour accompagner les retrouvailles. Nous échangerons ensuite sur le déroulement de la journée (jeux, repas, sieste, soins...).

II – Les repas

Les repas sont des temps privilégiés de partage, de convivialité, de socialisation, de découverte, de plaisir, d'apprentissage et de détente.

Ils permettent de favoriser l'apprentissage :

- de la communication, de la prise de parole
- des règles d'hygiène : se laver les mains, s'essuyer la bouche...
- de l'autonomie : préparer sa serviette, aider à mettre la table, manger tout seul en regardant faire les plus grands...
- des règles de politesse : dire merci, s'il vous plait, rester assis, attendre son tour...
- de la découverte des saveurs, du goût, des couleurs.

Les repas seront confectionnés et livrés par un traiteur professionnel. Les goûters de 9h00 et 15h30 seront également fournis par la structure en privilégiant les fruits de saison. Ils seront proposés, mais pas imposés.

Les repas seront servis à partir de 11h/11h30 afin de répondre à leurs besoins, après un passage aux toilettes (avec lavage de mains). Les enfants les plus grands seront répartis en petites tablées avec, dans la mesure du possible, un professionnel à chaque table.

En fonction de leur développement, les enfants mangeront dans les bras, sur la chaise haute ou à table. Ils ne boiront que de l'eau au déjeuner. Et pour que ce temps reste un moment de plaisir, nous inciterons les enfants à goûter leur repas, mais en aucun nous ne les forcerons. Tout au long du repas, nous favoriserons l'autonomie des enfants.

La diversification, les différentes introductions (mixé, mouliné, morceaux...) sont toujours faites en concertation et relayées par les parents. Il en va de même pour les apprentissages : commencer avec une deuxième cuillère puis, manger seul ou avec l'aide de l'adulte... S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est aussi d'encourager et de stimuler l'envie de goûter d'autres saveurs.

Les biberons seront donnés en fonction des besoins des bébés, dans le calme, à l'abri de l'effervescence du groupe. Le rythme de chacun est respecté.

III – Le sommeil et le repos

Le temps de sieste ou de repos est un temps essentiel pour le développement de l'enfant. Chaque individu a son rythme biologique. Il est donc fondamental de respecter les particularités de chaque enfant. Ainsi, les couchers et les levers se font en fonction de chaque enfant.

Les enfants de moins de 18 mois disposeront d'un dortoir. Les temps de repos de chaque enfant seront gérés à la demande. La connaissance des habitudes de l'enfant et le dialogue avec la famille permettront de l'installer dans les conditions les plus propices au sommeil. Le personnel accueillant du matin doit donc s'informer de la qualité de son sommeil de la nuit précédente, de son heure de coucher afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant. Plus l'enfant grandit, plus ses horaires de sommeil se stabilisent. Il est primordial d'être à l'écoute des rythmes de sommeil de chaque enfant. Ce rythme se modifie au fil des mois quand il s'agit des bébés. L'enfant doit se sentir en sécurité pour «atteindre» le sommeil. C'est pourquoi les habitudes sont respectées (façon de dormir, doudous, etc.).

IV – Les changes/Apprentissage de la propreté

Les soins d'hygiène seront prodigués autant de fois que nécessaire. Chaque enfant disposera de son propre linge de toilette (gant et serviette) fourni et entretenu par la structure.

Les couches seront fournies par la structure.

Le change est une occasion d'échange entre un adulte et un enfant, de prise en compte pour l'adulte du corps d'un bébé, mais aussi une occasion de tendresse.

C'est à travers l'observation et le dialogue (enfant, famille, équipe) que sera perçue la maturité de l'enfant nécessaire à cet apprentissage.

Les échanges entre la famille et les professionnelles seront nécessaires afin d'installer une cohésion entre maison et lieu d'accueil.

Des pots et des petits WC seront alors à disposition dans la salle de change afin que l'enfant puisse en disposer librement.

V – Les activités

Pour les enfants, tout jeu est une activité que ce soit un bébé qui observe ses mains ou un enfant qui joue à la poupée.

Le jeu est une expérience personnelle qui n'a de sens que s'il est l'aboutissement d'un désir. En ce sens, nous privilégierons le jeu libre, les jeux restant à disposition des enfants tout au long de la journée.

Cependant, nous proposerons régulièrement des activités encadrées, jamais imposées (peinture, semoule, eau, collage, musique...) adaptées à l'âge et aux capacités de l'enfant. Afin de permettre à l'enfant d'investir pleinement l'activité, nous favoriserons les ateliers en petits groupes.

Lorsque l'enfant aura terminé son jeu, nous lui proposerons de participer au rangement. Des activités de psychomotricité encadrées seront mises à disposition des enfants, leur permettant ainsi l'exploration et le perfectionnement des acquisitions motrices.

En ce qui concerne les plus jeunes (les enfants de moins de un an) l'adulte assure leur prise en charge dans leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité dans le groupe. Il aide le bébé à réussir ses essais par les gestes simples de sollicitation d'encouragement et par l'utilisation d'un matériel spécifique (ballons, rouleaux, jeux de manipulation pour coordonner ses gestes, boîtes à musique, livres en carton, etc.)

1 – L'éveil

Les jeux sensoriels favorisent l'éveil des tout petits. Le personnel a à sa disposition tout le matériel nécessaire (CD de chansons et comptines, portiques, livres, jouets, instruments de musique...) pour stimuler l'éveil des bébés. La découverte de nouvelles sensations est un régal pour eux : peinture à doigts, manipulation d'objets en relief, jeux d'eau... Les plus petits ont un espace qui leur est réservé et aménagé pour eux : tapis, miroirs muraux, coussins en microbilles...

2 – Le jeu

Le jeu est essentiel au bon développement et à l'épanouissement de l'enfant. Il participe à la construction de sa personnalité.

Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, stimulent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux :

- Les jeux symboliques favorisent la communication verbale et la construction de l'identité. La micro crèche dispose de jeux d'imitation, poupées, cuisine, dinette, garage, voitures... Les enfants jouent ensemble et s'organisent naturellement. Les adultes surveillent et n'interviennent qu'en cas de nécessité.
- Les jeux dirigés nécessitent la présence d'un adulte, qui leur apprend les règles à respecter (attendre son tour, respecter la consigne de jeu...). Les jeux dirigés stimulent la concentration. Les enfants marcheurs ou bambins ont eux aussi, leur salle d'activité. Les jouets sont à leur disposition et l'aménagement favorise le jeu par petits groupes : un espace lecture, un espace jeux d'imitation, un espace activités manuelles...

- Les jeux moteurs favorisent le développement physique. Ils permettent la mise en place du schéma corporel.

3 – Les animations et les fêtes

En fonction du calendrier des fêtes, l'équipe travaille à des projets d'animation autour d'un thème (noël, pâques, semaine du goût, fête des mères et fête des pères...). Les fêtes rythment la vie à la micro-crèche et sont aussi un support pédagogique pour aider l'enfant à se repérer dans le temps, aborder les saisons... mais également une occasion de bien s'amuser et de vivre des temps exceptionnels qui sortent du quotidien habituel. Les anniversaires des enfants sont aussi fêtés à la micro-crèche et un goûter amélioré est servi.

4 – Les intervenants extérieurs

Afin d'améliorer certains projets d'animation, la micro crèche peut solliciter des intervenants extérieurs. Ils enrichissent le travail de l'équipe en apportant leur savoir-faire et leurs techniques (marionnettiste, conteuse, musiciens...) Ce sont des personnes qualifiées et compétentes qui ont toute l'expérience de la petite enfance.

5 – Les sorties

Il sera envisagé d'établir des partenariats (école, centre de loisirs...) pour organiser des échanges et des sorties.

L'objectif sera de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles. Exemples : exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, participation à un spectacle en période de Noël... En fonction du temps et des agendas culturels des communes, les enfants iront au parc, voir des animaux, jouer sur les structures extérieures (toboggans, balançoires), assister à des spectacles...

Une sortie de fin d'année en journée complète sera également proposée. Ces activités devront être organisées avec un petit effectif d'enfants (la réglementation d'encadrement lors des sorties à l'extérieur impose un adulte pour deux enfants et un minimum de deux adultes) et encadrées avec l'aide de parents accompagnateurs qui le souhaiteront.

VI – Une journée « type »

La journée d'un enfant à la micro-crèche s'articulera de la manière suivante :

- 8h00 : Accueil échelonné des enfants avec prise de renseignements sur l'état de l'enfant auprès du parent, temps libre
- 9h00 : Goûter proposé aux enfants qui le souhaitent
- 9h30 : Début des activités proposées (activités manuelles, motricité...)
- 10h00 : Jeux libres
- 10h30 : Temps calme, relaxation, chants, lecture
- 11h00 : Change pour les plus petits, passage aux toilettes pour les grands, lavage des mains
- 11h15 : Repas
- 12h15 : Préparation pour la sieste (change, passage aux toilettes, lavage des mains, déshabillage)
- 12h30 : Coucher accompagné par une professionnelle
- A partir de 14h00 : réveil échelonné avec jeux libres
- 15h30 : Goûter
- 16h00 : Activités proposées aux enfants, jeux libres, départ échelonné
- 18h00 : Fermeture de la structure pour les enfants.

VII – Modalités de fonctionnement de l'équipe

1 – En interne

Une fiche de transmission par enfant sera remplie le matin afin de noter les remarques des parents et ensuite tout au long de la journée afin que les professionnelles puissent communiquer les points forts de la journée aux parents le soir.

L'équipe disposera d'un outil informatique de liaison situé dans le bureau de la directrice permettant de noter et de dater les appels téléphoniques reçus dans la journée ainsi que les informations données par les parents concernant leur contrat de garde par exemple.

Il y aura des réunions hebdomadaires entre les professionnelles de la structure afin d'échanger sur les enfants, les parents, les projets et la pratique professionnelle.

2 – En externe

Le service Petite Enfance de la commune : Nous souhaitons développer un partenariat basé sur des échanges réguliers avec les services proches, de façon à faire connaissance au travers des réalités du terrain, relayer l'information locale, répondre au plus près des besoins des familles et les orienter éventuellement vers le lieu le mieux adapté à leur demande.

Le médecin référent : Les docteurs Delanerie et Jacob ont accepté d'assurer cette fonction. Ils pourront être sollicités, si besoin, par l'équipe pour des questions de santé dépassant le cadre de la micro-crèche ou des compétences de l'équipe. Un partenariat avec une psychologue sera également mis en place dans le cas où des enfants nous sembleront en difficulté.

La formation continue : Des formations seront proposées aux membres de l'équipe notamment par « Réseau + ». Ces formations sont assurées par des professionnels de la petite enfance.

VIII – Participation des familles à la vie de la structure

Il sera prévu lors de l'inscription un temps avec la directrice pendant lequel ils pourront échanger sur leur enfant, la vie de la structure, remplir le formulaire de demande.

Quotidiennement, la personne chargée de l'accueil sera à leur disposition pour les informer des besoins et leur proposer une écoute quant aux différentes questions sur le fonctionnement.

Le lien parent-enfant sera maintenu à travers la parole échangée avec l'enfant.

Des rencontres entre les parents seront possibles lors de réunions d'information et de moments festifs.

Des rencontres à thèmes seront proposées aux familles.

IX – L'accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique

L'accueil d'un enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis à la décision de la commission d'admission, tout comme les autres. Cependant, il nécessitera des informations complémentaires.

Afin de mieux appréhender la situation, préalablement, les parents seront invités à rencontrer la directrice ainsi que le gestionnaire. Cette rencontre doit permettre de prendre connaissance d'un maximum d'informations sur l'enfant.

La présence du médecin traitant, ayant rédigé un certificat médical de non contre-indication à l'entrée en collectivité, est nécessaire. Le cas échéant, il participera à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé. Le médecin référent de la structure émettra un second certificat médical de non contre-indication à l'entrée en collectivité. En cas de refus du médecin référent, l'accueil de l'enfant ne pourra être assuré.

Si le gestionnaire et la directrice estiment que l'équipe et/ou la structure ne permettent pas l'accueil de l'enfant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité des soins et de l'attention nécessaire à son bien-être et à son épanouissement, le gestionnaire se garde le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Pour que l'accueil de cet enfant soit une réussite, il faudra l'adhésion de l'ensemble de l'équipe à son projet d'accueil. La participation active des parents est recommandée. Des rencontres régulières seront organisées entre la famille, les équipes s'occupant du suivi de l'enfant (CAMPS, CESAP, associations,...) et la directrice afin d'évaluer le projet d'accueil de l'enfant et d'améliorer sa prise en charge.